

LISTE DE CANDIDATURES

ELECTIONS AU CONSEIL DE L'UFR SCIENCES
Scrutin du 27 et 28 mars 2024

Collège : **USAGERS**

Nombre de sièges à pourvoir : **6** titulaires/ **6** suppléants

Je soussigné(e) : Nom : **SOLTERMANN**

Prénom : **Yann**

Composante d'inscription : **FDSP**

Grade/composante d'affectation:

Déclare déposer une liste de candidatures de **8** noms présentés dans l'ordre suivant :

Rang	NOM	PRENOM	COMPOSANTE D'INSCRIPTION
1°	LESSELINGUE	Louis	SCIENCES
2°	ROPPENNECK	Clara	SCIENCES
3°	PASQUET	Valentin	SCIENCES
4°	GRAS	Marie- Amandine	SCIENCES
5°	DELORME	Loïc	SCIENCES
6°	RAZIN	Marine	SCIENCES
7°	RIMBAUD	Axel	SCIENCES
8°	BARKA	Alice	SCIENCES
9°			
10°			
11°			
12°			

Cette liste est intitulée **UNI : Pour la défense de nos filières scientifiques !**

Cette liste est présentée/ soutenue par **UNI (Union Nationale Inter-universitaire),
Université-Emploi, Collectif STOP les blocages !, BU BY NIGHT, Campus Vert,
BDE Aix-Marseille**

Ci-joint **8** déclarations individuelles de candidature signées par les personnes figurant sur la présente liste.

Fait à **Aix-en-provence**, le **18/03/2024**

Signature



RAPPEL :

L'article D.719-22 du code de l'éducation fixe les conditions dans lesquelles les listes de candidatures sont recevables :

- les listes peuvent être incomplètes* ;
 - les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
 - ***Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.***
- Ces dispositions doivent impérativement être respectées sous peine d'irrecevabilité (totale ou partielle) de la liste de candidatures.

*Pour les usagers, « les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir et qu'elles sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe. »